

4° ateliers du développement durable

L'éco conditionnalité des aides publiques

intevention Paul Méry, Préfecture région Aquitaine, Sgar

Éléments déclencheurs de la démarche d'éco conditionnalité

- Directive européenne « plan et programme » du 27 juin 2001 et transposition en droit français
- Applicabilité de la directive aux Programmes européens et aux CPER
- Adoption d'un plan climat aquitain
- Délibérations de décembre 2005 du conseil régional Aquitaine et du conseil général de la Gironde

Éco conditions du Feder 2007/2013

- HQE pour toutes les constructions supérieures à 200.000 €
- Bilan énergétique et bilan eau pour toutes les opérations matérielles supérieures à 200.000 €
- Grille d'analyse « RST02 » pour tous les projets supérieurs à 2 M €

Demande d'harmonisation de la part des porteurs de projet

- Pour tous les projets multi financés, crainte de multiplication, d'hétérogénéité et de lourdeur de mise en œuvre des éco condition
- Crainte d'introduction de critères discriminant entre catégories de porteur de projet

Demande d'harmonisation de la part des collectivités locales

- Dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'acceptabilité
- Pour limiter les risques de surcoût et éventuellement de blocage de la commande publique

Besoin de progressivité des dispositifs

- L'appropriation des enjeux et des types de réponse prend du temps
- Intérêt de prendre une décision fondatrice claire affirmant les principes et les modalités de la démarche
- et d'adopter des mesures de mise en œuvre progressive

Besoin de pédagogie

- Dans la collectivité qui engage la démarche (portage politique, appropriation par les agents, exemplarité de la collectivité)
- Vis-à-vis des porteurs de projet (accompagnement méthodologique, explicitation des enjeux, écoute réactive)

Besoin de partenariat

- Au moment de l'élaboration, de la définition des modalités pratiques, de la mise en œuvre, et des retours d'expérience
- Avec les types d'acteur (instructeur, animateur, technicien, gestionnaire, contrôleur...), entre institutions, et entre financeurs et porteurs de projet

Questionnement collectif

- Sur les objectifs globaux : intérêt de trouver un accord régional sur les priorités, les dispositifs financiers et les outils de mesure à mettre en oeuvre pour les atteindre
- Sur les modalités pratiques d'application : possibilité de cohérence, de concertation, et de mise en commun des modalités d'engagements, de certification et de contrôle, de sanction et d'évaluation ?